



VILLE DE SAINT-MÉDARD EN-JALLES

A l'attention des Membres
de la Convention Citoyenne

Direction : de la Jeunesse,
de la vie Associative et de la
participation Citoyenne

Affaire suivie par :
l.vergez@saint-medard-en-jalles.fr
Tél. : 05.56.57.48.13

Saint-Médard-en-Jalles, le 10 novembre 2025

Objet : courrier réponse
de Bordeaux métropole à
la convention Citoyenne

Chers conventionné.es,

En juin dernier, le courrier que nous avions adressé à la métropole de Bordeaux avait eu une réponse de Michel Vayssié, Directeur Général des Services qui disait tout l'intérêt que la métropole portait aux propositions de notre convention citoyenne.

Récemment, c'est un courrier de la présidente Christine Bost, adressé au Maire de Saint-Médard-en-Jalles qui précise certains points de la vision métropolitaine sur vos travaux. Ce courrier vous est donné en annexe et nous voudrions illustrer ci-dessous des aspects positifs de ce dernier et de la façon de s'en saisir lors de la prochaine mandature.

→ Sur l'urbanisme, des propositions peuvent trouver de l'écho dans le cadre de la modification du PLU dédiée au ZAN (Zéro artificialisation nette) et l'idée d'associer les citoyens à la révision du PLU pourrait faire son chemin dans le respect des règles de la concertation obligatoire

En premier lieu, des propositions sont effectuées sur l'urbanisme. Celles-ci seront analysées dans le cadre des procédures en cours, à savoir la modification simplifiées du PLU dédié au ZAN et la révision récemment prescrite. Celles concernant plus particulièrement l'association des citoyens seront étudiées dans le cadre de la révision, tout en sachant que le cadre légal de la concertation obligatoire tout au long de la procédure impose que les modalités soient définies à l'échelle métropolitaine et garantissent une équité pour l'assemblée des 28 communes.

- Sur l'alimentation, vos propositions sont particulièrement évoquées et s'inscrivent dans la politique souhaitée par la métropole. Les initiatives de la commune concernant la production en régie et la nouvelle cuisine centrale sont à pousser dans cette dynamique au sein du PAT (projet alimentaire territorial).

La proposition de créer un « pôle alimentaire » est pour sa part parfaitement en phase avec les objectifs du projet Alimentaire territorial (PAT) métropolitain, très largement partagés par les communes de l'agglomération qui mènent déjà, pour certaines, des projets similaires... La participation active de la commune aux actions du Projet Alimentaire Territorial, notamment au sein du réseau constitué par le Conseil Agricole et Alimentaire, pourra appuyer le déploiement de vos projets.

- Concernant les modes doux de transport, une porte est ouverte pour l'expérimentation de solutions innovantes sur notre commune. A nous d'en faire la demande dans les dispositifs adéquats.

S'agissant de la proposition autour des modes doux (expérimentation de nouveaux régimes de priorité), celle-ci rejoint également les politiques métropolitaines. Ainsi, le déploiement des ReVE en cours met en œuvre cette priorité ; des « giratoires hollandais » ont aussi été réalisés sur plusieurs sites de la métropole. Je prends bonne note de la volonté d'accélération sur la commune et m'en réjouis. Je vous propose, à l'occasion des programmations à venir sur les futurs FIC* et CODEV*, qui seront débattues avec la commune, que des expérimentations soient déployées là où c'est possible.*

- Sur la desserte du Médoc par le tram-train Bordeaux Lacanau, la métropole a lancé une étude et la responsabilité d'un tel projet revient à la région Nouvelle-Aquitaine.

Concernant la recherche « d'une solution de transport en commun régulière pour aller à Lacanau », la Métropole a comme vous le savez diligenté l'A'Urba pour faire une première étude dont les résultats vous ont été présentés. Elle pourra, si nécessaire être poursuivie par des approches complémentaires à mener par la Région, qui reste l'autorité organisatrice compétente pour une telle liaison.

- Sur la gratuité des transports, la métropole argumente sur le pourquoi elle ne souhaite pas mettre ce sujet en débat pour le moment.

Enfin, s'agissant de la gratuité dans les transports, il convient de noter que le service des transports est structurellement très fortement déficitaire : les recettes tarifaires ne permettent de couvrir qu'à peine un tiers des dépenses d'exploitation. Rendre l'offre gratuite priverait donc la Métropole d'une recette d'une centaine de millions d'euros par an, qu'ils conviendrait de dégager par ailleurs. Elle imposerait également des dépenses : l'accroissement de fréquence sur les tronçons centraux déjà en limite de capacité entraînerait un besoin de nouvelle offre très difficile à mettre en œuvre. Aussi, vu la situation financière des collectivités territoriales et les efforts qui nous sont demandés, il ne paraît pas envisageable, à ce jour, de mettre ce sujet en débat.

En conclusion, ce courrier nous apparaît très positif. Il illustre bien la qualité de vos travaux et la résonance qu'ils ont à une échelle qui dépasse celle de la commune.

Les élus qui siégeront à Bordeaux Métropole à compter de mars 2026 devront se saisir des sujets pour pousser aux expérimentations et aux réalisations pertinentes que la convention citoyenne de Saint-Médard-en-Jalles a proposé.

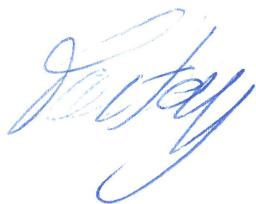
Enfin, comme vous le savez, nous avons engagé une démarche d'évaluation des projets déployés dans le cadre de la participation Citoyenne. Aussi nous vous donnons rendez-vous le mercredi 3 décembre 19h00 salle Antonin Larroque pour la poursuivre la démarche en lien avec la restitution des questionnaires d'évaluation adressés en fin d'été.

Soyez assuré.es de l'attachement que nous portons au suivi des propositions de la Convention Citoyenne.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations dévouées.

Pascal Tartary

Adjoint au Maire au quartier Centre, est délégué
à la Convention citoyenne et au pacte pour la
transition.



* lexique :

ReVE : le Réseau vélo express . Le ReVE est un projet phare du 3e Plan Vélo métropolitain et de la stratégie des Mobilités.

FIC : fonds d'intérêt communal

CODEV : contrat de Co-développement

Bruno Cristofoli

Adjoint au Maire, est délégué à la Participation
citoyenne et à la vie démocratique.



x